



LE RÉSEAU DES
COLLECTIVITÉS
POUR LA GESTION DES
DÉCHETS & DE L'EAU



LES RETOURS TECHNIQUES ASSAINISSEMENT



Mise en conformité de rejets d'eaux usées non domestiques

Cas d'une concession automobile sur Ardenne Métropole

En partenariat avec :



Document rédigé par : Émilie BELON (ASCOMADE)
Relecture par : Anaïs BONOTTI (Ardenne Métropole) et François BAUDÉAN (Mobilians)
Novembre 2021 (mise à jour : mars 2022)



17 avenue Siffert - 25000 BESANÇON
Tél 03 81 83 58 23 - ascomade@ascomade.org

Suivez
l'ASCOMADE   

SOMMAIRE

1. Démarche engagée sur Ardenne Métropole	3
2. Partenariat avec Mobilians	4
3. Diagnostic de la conformité des rejets d'eaux usées	4
4. Accompagnement de l'entreprise	4

NB Avertissement

Les informations et propos retranscrits dans ce document n'engagent aucunement l'ASCOMADE.
Tous n'ont pu être vérifiés, consolidés ou certifiés.
Ils sont à lire avec prudence et recul, c'est un document de travail, non un document officiel.

RESSOURCES

- ▶ Pour plus d'informations sur la mise en œuvre d'une opération collective (réalisation de l'état des lieux, priorisation des entreprises, partenariats et subventions possibles, suivi des mises en conformité...etc), retrouvez le retour technique de l'opération collective de la Communauté de communes Terres Toulousaises :

- ▷ [Partie 1 : Étude préalable](#)
- ▷ [Partie 2 : Phase terrain et bilan de l'opération](#)

- ▶ Pour en savoir plus sur les substances dangereuses en industrie, artisanat et dans les collectivités, [consultez le portail de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse](#).
N.B. : Ne pas démarrer les travaux (signature de devis ou bon de commande...) avant d'avoir l'accord écrit de l'Agence de l'eau.

CONTACTS

- ▶ Anaïs BONOTTI - Ardenne Métropole
anaïs.bonotti@ardenne-metropole.fr
- ▶ François BAUDÉAN - CNPA
fbaudean@mobilians.fr

ÉTAPES-CLÉS

- ▶ 01/10/2020 : 1ère visite du site
- ▶ 05/10/2020 : réalisation par Ardenne Métropole d'un test à la fluorescéine pour vérifier le raccordement des réseaux
- ▶ 06/05/2021 : visite en binôme (Ardenne Métropole/Mobilians)
- ▶ 15/06/21 : envoi du rapport de visite avec un ADD provisoire
- ▶ 12/07/2021 : dépôt du dossier de demande de subventions à l'AERM
- ▶ 19/07/2021 : lancement des travaux
- ▶ 20/09/2021 : validation de la demande d'aides par l'AERM
- ▶ Fin des travaux prévue pour fin 2021
- ▶ Prochaine visite d'Ardenne Métropole : juin 2022 (fin de validité de l'ADD provisoire) pour vérifier la bonne exécution des travaux de mise en conformité et le cas échéant, délivrer une nouvelle ADD pour 5 ans

1. Démarche engagée sur Ardenne Métropole

À travers sa compétence assainissement, Ardenne Métropole collecte et traite les eaux usées domestiques d'environ 125 000 habitants, répartis sur 58 communes. Elle autorise dans ces réseaux de collecte certains rejets d'eaux usées non domestiques (EUND), via la délivrance d'autorisations de déversements (ADD).

Depuis juillet 2018, une démarche d'animation des EUND déployée sur le territoire, a permis notamment d'établir une liste de 750 établissements à mettre en conformité d'ici fin 2023.

Cette activité a nécessité un renforcement d'effectifs; elle est actuellement menée au sein de l'unité « protection de la ressource », par une référente EUND/RSDE et 2 techniciens chargés de la rédaction et du suivi des ADD. Elle fait partie de l'opération collective, lancée sur le territoire d'Ardenne Métropole depuis octobre 2021.

C'est dans ce contexte qu'a été contrôlée et accompagnée une concession automobile (entreprise de vente et réparation mécanique, 7 salariés, 1200 véhicules/an), située sur le territoire de Charleville-Mézières, pour sa mise en conformité.



La station d'épuration de Charleville-Mézières n'est pas dimensionnée au départ pour traiter certains polluants présents dans les EUND et pouvant être à l'origine de dysfonctionnements sur la station.

Notre démarche permet de recenser les activités produisant des EUND, de sensibiliser les établissements sur les bonnes pratiques environnementales et informer sur la bonne gestion des eaux d'une entreprise. Les ADD permettent d'encadrer les rejets d'EUND dans les réseaux de la collectivité et ainsi de mieux connaître la composition de ces eaux usées qui arrivent à la station.

Enfin, il est important d'aborder les entreprises avec un message de sensibilisation (plutôt que de contrôle) et d'expliquer notre démarche d'animation sur le territoire. Cela facilite grandement les échanges et la réalisation des diagnostics.

▶ Anaïs BONOTTI, référente EUND/RSDE, Ardenne Métropole



2. Partenariat avec Mobilians

Mobilians accompagne les professionnels de l'entretien et de la réparation des véhicules automobiles, poids lourds et deux roues dans leurs démarches d'amélioration de la gestion de l'environnement, notamment les rejets d'eaux et les déchets.

Cet accompagnement se traduit par des conseils techniques (dimensionnement des séparateurs à hydrocarbures, bonnes pratiques de stockage des déchets dangereux...) et l'aide au montage de dossiers de demandes d'aides de l'Agence de l'eau Rhin Meuse.

Mobilians établit chaque année une convention d'animation avec l'Agence de l'eau Rhin Meuse. Dans le cadre de cette convention, Mobilians intervient gratuitement en appui des porteurs d'opérations collectives et des entreprises contrôlées.



L'intérêt de réaliser des visites en binôme avec Ardenne Métropole est de faire un état des lieux précis de la situation environnementale des sites et de définir un plan d'action de mise en conformité.

Le Mobilians intervient sur toute la région Grand Est, directement ou via d'autres structures comme la COPMA (Corporation pour professionnels de l'automobile) et l'UGA (Union Groupements Artisanaux) présentes en Alsace.

► **François BAUDÉAN**, Conseiller Sécurité Environnement, Mobilians



TRAVAUX EN COURS DE RÉALISATION

- Pose d'un débourbeur-séparateur à hydrocarbures.
(coût de 16 000 € HT, dont 9 600 € HT financés par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse)
- Amélioration de la gestion et du stockage des déchets dangereux.
(coût de 12 008 € HT, dont 7 205 € HT financés par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse)

3. Diagnostic de la conformité des rejets d'eaux usées

Le diagnostic est établi [via un questionnaire envoyé au préalable à l'entreprise](#), complété d'une ou plusieurs visites sur site.

Les conclusions du diagnostic et les travaux préconisés ont été transmis à l'entreprise dans [un courrier de mise en conformité](#). Ce courrier est accompagné d'un [arrêté d'autorisation de déversement provisoire \(ADD\)](#), d'une durée d'un an.

Si les travaux de mise en conformité sont constatés par Ardenne Métropole au bout d'un an, un nouvel arrêté d'autorisation de déversement sera délivré, d'une durée de 5 ans. Celui-ci précisera notamment que l'entreprise doit transmettre, en même temps que les résultats d'analyse annuels, le bordereau de suivi de l'entretien des séparateurs à hydrocarbures installés.

4. Accompagnement de l'entreprise

Une fois le rapport de visite envoyé à l'entreprise, Mobilians conseille le professionnel dans la définition des investissements à prévoir. Celui-ci demande alors des devis aux prestataires de son choix. Ensuite Mobilians aide l'entreprise dans le dépôt d'une demande d'aides sur le site internet de l'Agence de l'eau. Le montage d'un dossier peut se faire rapidement. Le plus compliqué étant généralement l'obtention des devis pour les travaux à réaliser.



Nous savions que nous n'étions pas totalement en conformité sur la gestion de l'environnement. Des actions avaient déjà été effectuées comme la collecte des déchets par des prestataires agréés.

Lorsque nous avons reçu le courrier en recommandé de la collectivité, nous avons un peu d'appréhension. Mais la technicienne qui s'est déplacée sur notre site a expliqué clairement l'objectif de l'opération collective et nous a fait part d'un accompagnement possible par Mobilians. Nous nous sommes sentis bien entourés tout au long de la démarche. Ce qui est très rassurant pour traiter un sujet qui ne fait pas partie de nos compétences.

Les travaux de mise en conformité ont consisté en la mise en place d'un séparateur à hydrocarbures pour notre aire de lavage de véhicules et à la sécurisation du stockage de nos déchets dangereux (abri à déchets dangereux, bacs de rétention).

Nous avons apprécié pouvoir bénéficier de conseils techniques et d'un appui au montage d'un dossier de demande d'aides financières pour ce projet.

► **Directeur commercial après-vente**

